

# Port de Rives, Séchex, Nernier : pourquoi ça bloque encore

À Séchex, il y a le port. Entre Montjoux et Thonon, des riverains. Entre Évian et Saint-Gingolph, beaucoup d'arbres. En tout, on estime qu'entre 35 et 40 % de la servitude n'est toujours pas libérée sur les rives françaises du Léman. Soit environ 20 kilomètres sur une cinquantaine. Qui bloque ?

Les riverains, d'abord. Tous ne sont pas encore prêts à ouvrir le passage. C'est le cas entre Nernier et Yvoire. Le propriétaire du château de Nernier a construit un mur pour boucher le passage. Impossible de longer le lac. Il faut contourner par le chemin des Moulins.

## Une réunion pour rappeler la loi

Idem à Thonon entre Montjoux et le port de Rives. Des propriétaires sont réticents à l'idée de libérer le chemin. Certains doivent entreprendre des travaux importants : casser des murs vieux de plusieurs dizaines d'années, par exemple. D'autres sont refroidis par les incivilités que subissent parfois leurs voisins.

Début juillet, une réunion a eu lieu entre toutes les parties : mairie de Thonon, direction départementale des territoires (DDT), association Lac pour tous et riverains. La DDT a rappelé la loi aux propriétaires, qui ont convenu de trouver des solutions. Tous ont prévu de se revoir en début d'année 2022 pour faire le point.



À Port Ripaille, la marina bloque la servitude. Le cheminement s'arrête à quelques centaines de mètres après la plage de la Châtaigneraie.

À Séchex, la configuration des lieux ne permet pas tout à fait de longer les berges : il y a un port privé, des murets, des restaurants. Quand on vient de Sciez, il faut contourner par l'intérieur, emprunter la route au niveau du Redon, avant de retrouver la rue des restaurants. À Lugrin, il y a des mai-

sons quasi dans l'eau. La libération de la servitude ferait passer les promeneurs très proches des habitations. « Et notre intimité ? », s'inquiète une habitante.

## Des obstacles naturels

Autre point délicat : Port Ripaille. Le serpent de mer de

Thonon. Côté Ouest, la servitude bute sur les deux ports du domaine : le chemin s'arrête net au bout de 200 mètres après la plage de la Châtaigneraie. Impossible de repiquer par l'intérieur : les portails sont fermés. Même problème côté Est : le deuxième port bloque le passage. Pour

l'heure, aucun projet ne prévoit de libérer l'accès.

Les propriétaires ne sont pas seuls responsables. Des obstacles naturels coupent aussi la continuité du cheminement : des arbres entre Meillerie et Saint-Gingolph, par exemple, et des cours d'eau ailleurs : l'Hermance à Hermance, le

Vion à Sciez, le Pamphiot entre Anthy et Thonon ou encore la Dranse entre Thonon et Publier. Là aussi, des projets de passerelles seraient à l'étude, pas pour la servitude, mais plutôt pour les vélos. Quant à l'Hermance, il y a bien un pont, mais privé. Et fermé.

## Où marcher sur le littoral du Léman

